



PRÉFET DE L'ARDÈCHE

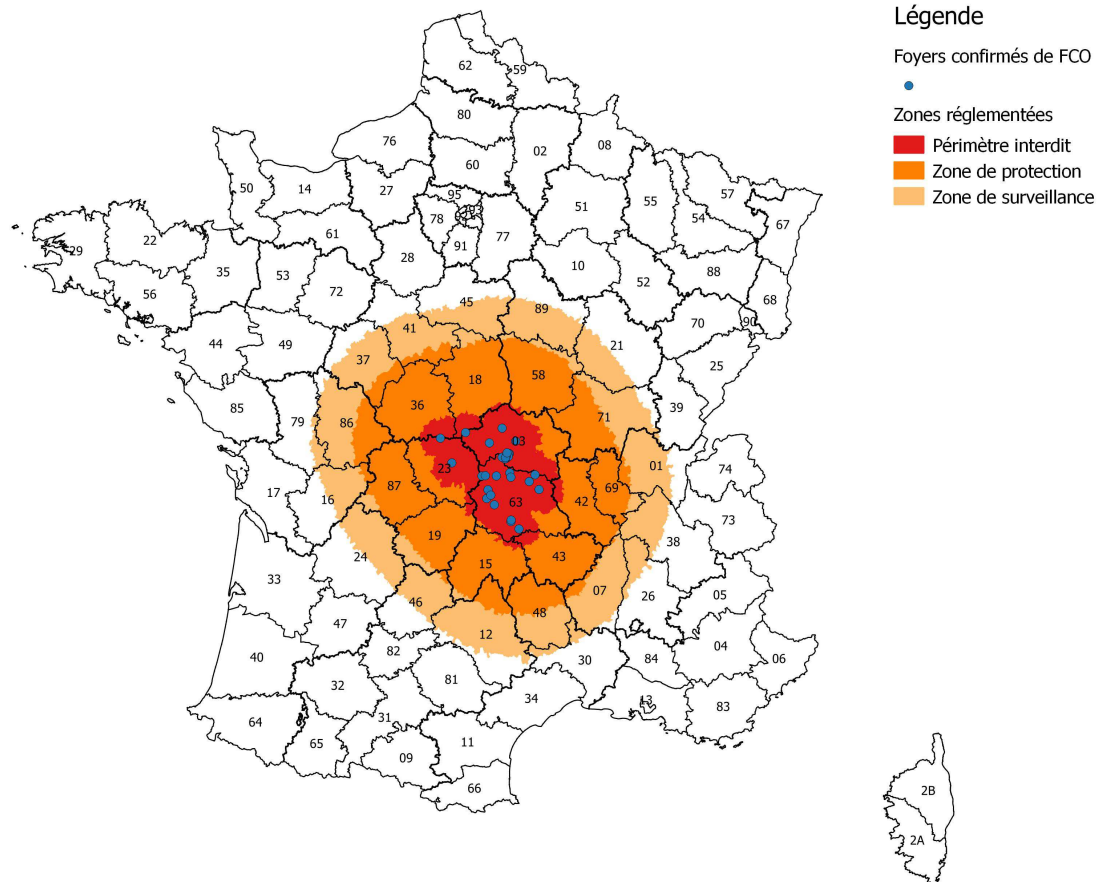
Privas, le 25 septembre 2015

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Fièvre catarrhale ovine

A la suite de la confirmation de cas de fièvre catarrhale ovine dans l'Allier, la Creuse, l'Indre et le Puy de Dôme, la situation en Ardèche a évolué.

Désormais, en Ardèche, 26 communes se trouvent en zone de protection (ZP : 100 kms autour du foyer) et 302 communes en zone de surveillance (ZS : 150 kms autour du foyer).



L'évolution de cette situation pour l'Ardèche implique des restrictions de mouvements pour tous les ruminants de la zone de protection et de la zone de surveillance.

Le ministère de l'agriculture nous informe que l'Ardèche dispose de 3 400 doses de vaccins immédiatement disponibles pour les broutards (bovins entre six et seize mois).

Les modalités de distribution et d'utilisation des vaccins seront communiquées directement aux vétérinaires.

Pour toute précision sur un cas particulier (exemple : retour de transhumance, départ d'un veau), vous pouvez contacter la DDCSPP 07 au 04.75.66.53.00 ou le GDS 07 au 04.75.64.91.85 ou votre vétérinaire sanitaire.

CONTACTS PRESSE :

Préfecture de l'Ardèche :
Cabinet - Service départemental de la communication interministérielle
Tél. : 04 75 66 50 16 ou 04 75 66 50 09
Courriel : pref-communication@ardeche.gouv.fr

